



# Budget primitif exercice 2022

Conseil municipal du 16 décembre 2021

# Introduction

*Ce document présente les principales caractéristiques du budget 2022. Il reprend de manière commentée les éléments de la maquette budgétaire prévue par l'instruction M14.*

*Il fait suite au conseil municipal du 20 octobre 2021 durant lequel un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires a été adopté conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015.*

*Le budget 2022 est présenté sans reprise des résultats de l'année 2021.*

*L'année budgétaire n'étant pas terminée, les résultats de clôture seront repris lors du vote du compte administratif et l'affectation du résultat au printemps 2022.*

*Pour la même raison, les reports de l'exercice 2021 en dépenses et en recettes d'investissement ne figurent pas non plus au budget 2022 et seront également repris lors de la première décision modificative.*

*Il est nécessaire d'intégrer ces données pour procéder à la lecture du budget et la comparaison avec l'équilibre des budgets précédents.*

# Introduction

*Afin de donner une visibilité complète aux élus et aux services municipaux chargés de mettre en œuvre les actions financées par les crédits inscrits au budget dès le premier jour de l'exercice budgétaire à venir et ainsi participer davantage à leur mise en œuvre, il vous est proposé cette année encore d'adopter le budget dès la fin de l'année n-1.*

*Les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil municipal en décide ainsi, par article.*

*Le conseil municipal peut adopter le budget par un vote global à la double condition que le budget soit présenté par chapitre et article et qu'un débat préalable ait lieu permettant de constater l'assentiment de la totalité ou de la majorité des conseillers présents sur le budget.*

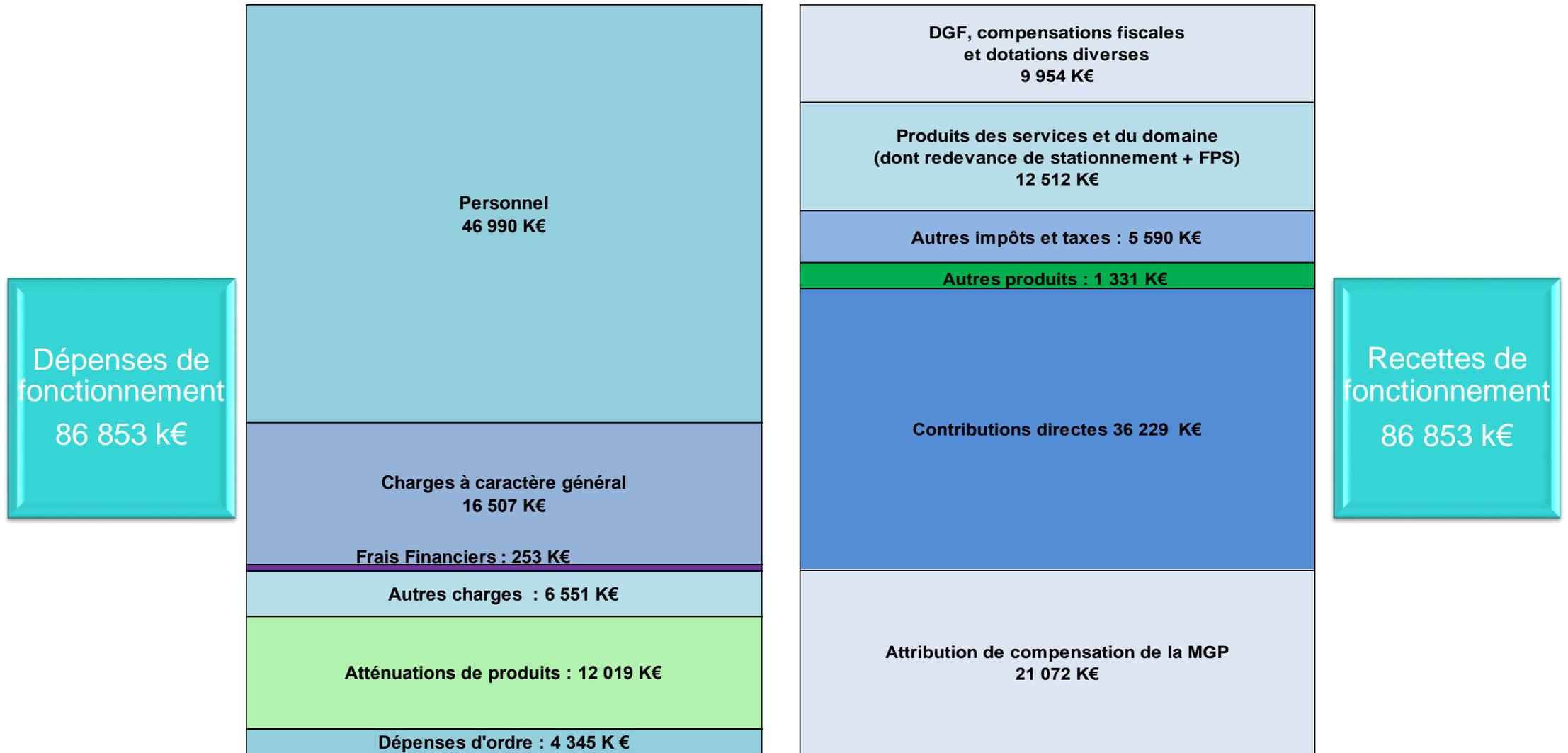
*Le détail de ce projet de budget sera décliné ci-dessous. Les grandes masses sont retracées chapitre par chapitre, avec un rappel du budget Primitif 2021.*

---

01

# Fonctionnement

# Vue d'ensemble – Fonctionnement



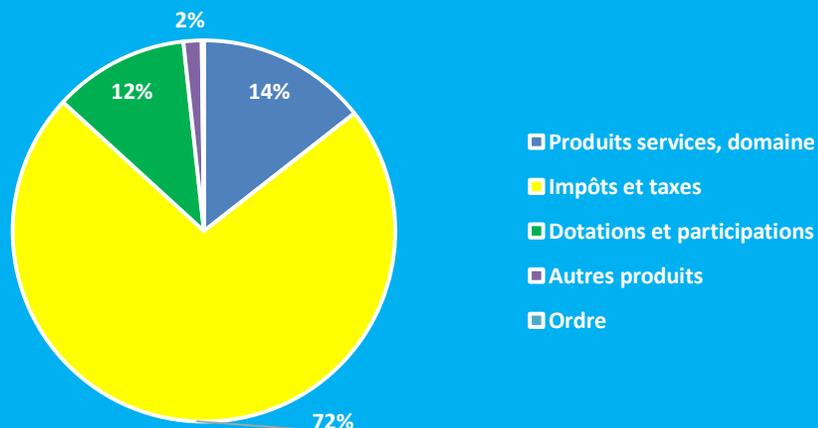
**Equilibre de la section de fonctionnement : 86 853 K€**

# Les recettes de fonctionnement (1/3)

Recettes	BP 2021 (€)	BP 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
013 Atténuations de charges	300 000	300 000	
70 Produits des services et ventes div.	11 457 741	12 512 463	+9,2
73 Impôts et taxes	61 932 993	62 891 153	+1,5
74 Dotations, participations	10 110 537	9 953 861	- 1,5
75 Autres produits gestion courante	1 046 005	1 029 163	- 1,6
Ordre	167 203	163 971	- 1,9
<b>Total</b>	<b>85 016 478,96</b>	<b>86 852 611,23</b>	<b>+2,2</b>

# Les recettes de fonctionnement (2/3)

## Répartition des recettes 2022



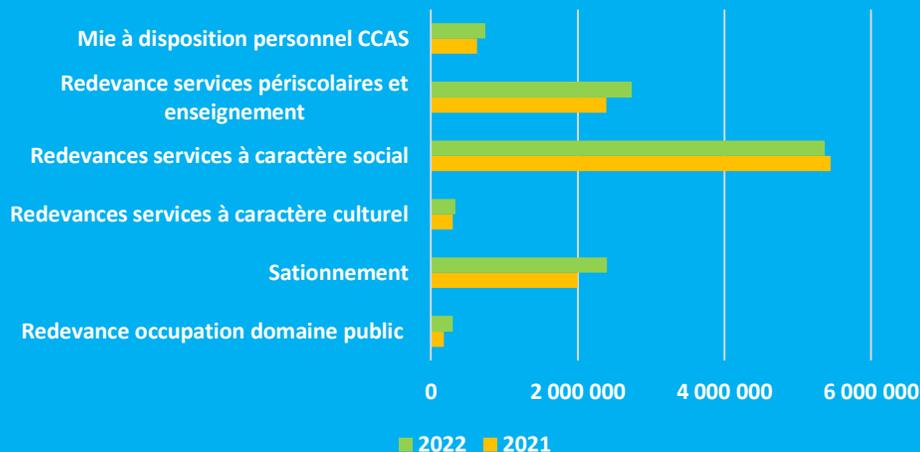
## 1. Atténuations de charges

- Le produit budgété s'élève à **300 000 €**.
- Il recouvre les indemnités journalières remboursées par la caisse primaire d'assurance maladie, les remboursements suite aux prélèvements de cotisations retraites de la fonction publique,
- Il varie chaque année en fonction des situations individuelles.

## 2. Produits des services et du domaine

- Le produit s'élève à **12 512 463 €**.
- Il recouvre les recettes liées aux services publics mis à disposition des Montrougiens ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal.
- Il est en hausse par rapport au budget de l'année précédente pour plusieurs raisons : une prévision prudente des redevances d'occupation du domaine public en 2021 qui devrait retrouver en 2022 un niveau comparable à celui d'avant crise, à cela s'ajoute une hausse liée à la refonte des tarifs des terrasses soit une hausse de 80 000 €. Le forfait post-stationnement est en hausse de 300 000 €.
- Les autres hausses sont liées à l'augmentation de la redevance stationnement, du remboursement de la masse salariale par le CCAS.

## Comparaison 2022/2021 produits des services



## 3. Autres produits de gestion courante

- Le produit budgété s'élève à **1 029 163 €**.
- Ce produit est en légère baisse par rapport à 2021 suite à la baisse de la redevance versée par la Semarmont à partir de 2022.

# Les recettes de fonctionnement (3/3)

## 4. Dotations, participations

- Le produit budgété s'élève à **9 953 860,76 €**.
- Il recouvre la Dotation globale de fonctionnement pour un montant de 2 934 000 € en baisse par rapport à 2021 du fait du mécanisme d'écrêtement.
- Il recouvre également les recettes des différents partenaires institutionnels comme le Département et la CAF pour un montant de 6 554 000 €. Ces recettes sont en légère hausses par rapport à la prévision 2021.

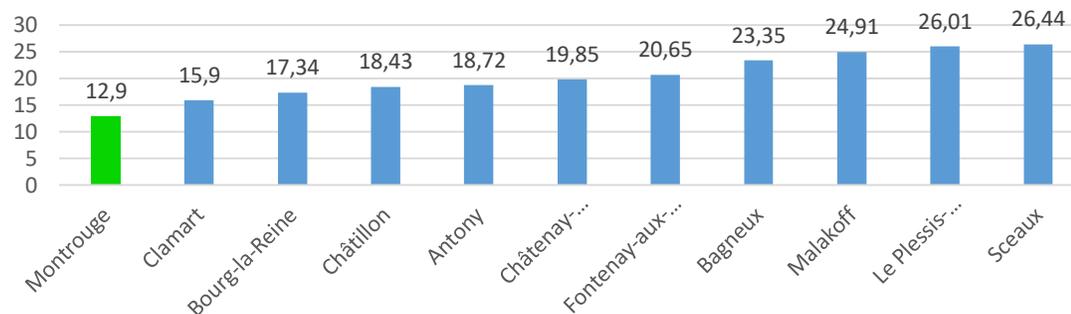
## 5. Impôts et taxes

- Le produit budgété s'élève à **62 891 153 €**.
- Il est en légère hausse par rapport à 2021 pour trois raisons : le produit de la taxe de séjour augmente de 120 000 €, la prévision étant faite sur la base d'une reprise de l'activité économique, le produit des droits de mutation est en hausse de 500 000 € et la hausse du produit des impôts directs liée à la dynamique physique des bases et leur revalorisation annuelle ainsi que l'intégration des allocations compensatrices de taxe d'habitation suite à la réforme de celle-ci.
- Le montant budgété concernant les la taxe sur l'électricité et l'attribution de compensation reste stable.

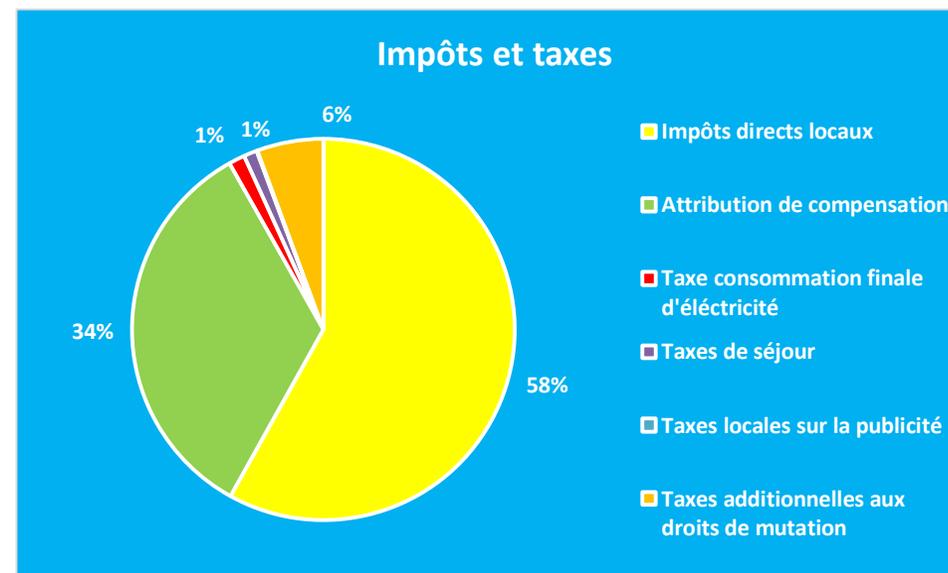
## 6. Ordre

- Le produit budgété s'élève à **163 971,47 €**.
- Il est composé des quotes-parts de subvention amortissable et de la comptabilisation des travaux en régie.

Taux de la taxe sur le foncier bâti au sein des communes de Vallée Sud - Grand Paris



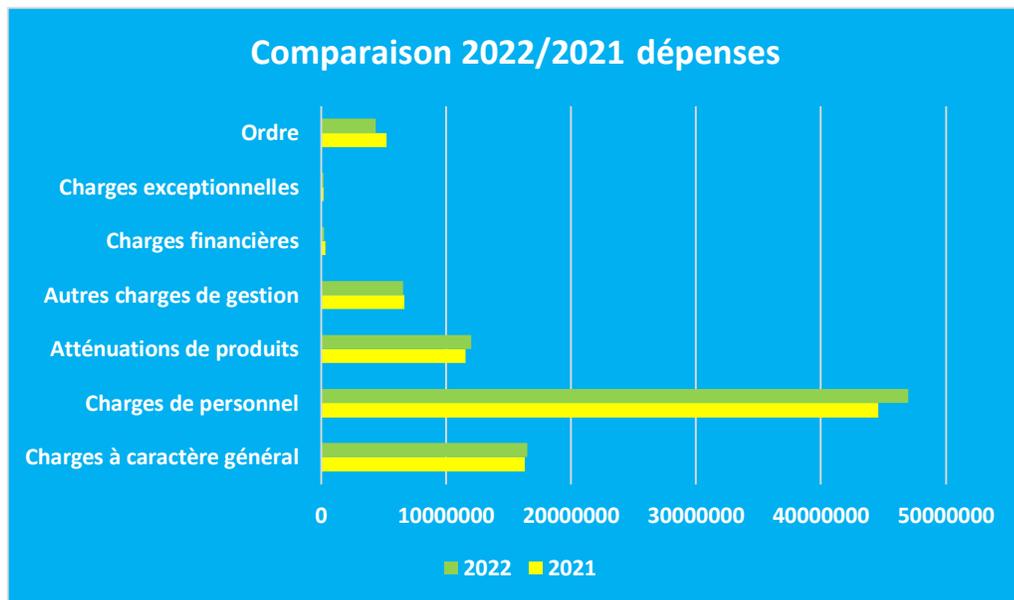
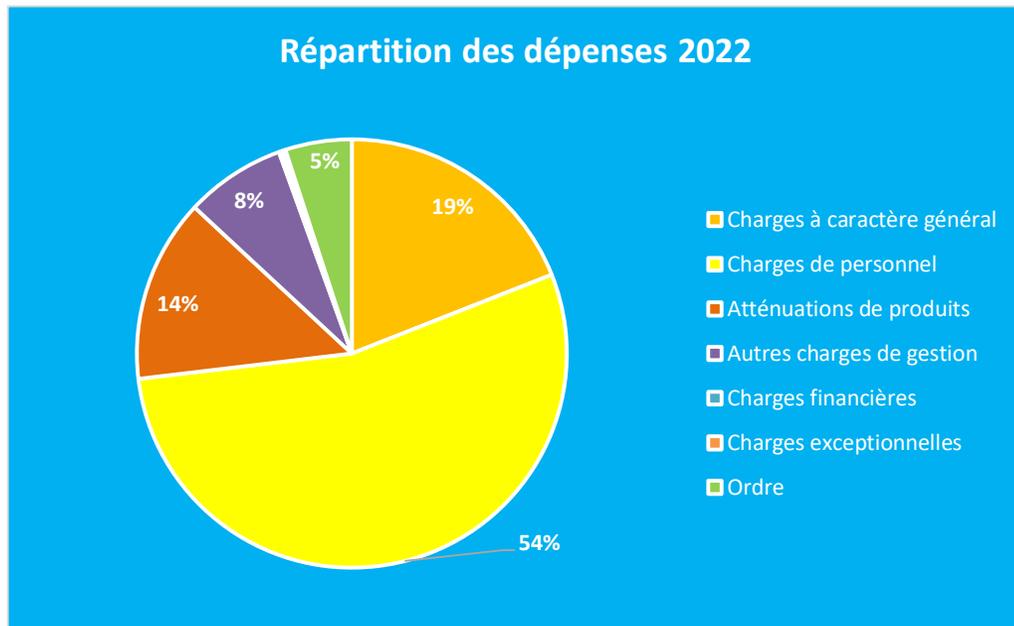
Impôts et taxes



# Les dépenses de fonctionnement (1/4)

Dépenses	BP 2021 (€)	BP 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
011 Charges à caractère général	16 312 022	16 506 892	+1,2
012 Charges de personnel	44 600 000	46 990 000	+5,4
014 Atténuations de produits	11 537 752	12 018 720	+4,2
65 Autres charges de gestion courante	6 664 302	6 550 822	-1,7
66 Charges financières	364 681	253 238	-30,6
67 Charges exceptionnelles	201 065	187 815	-6,6
Ordre	5 236 657	4 345 123,40	-17
<b>Total</b>	<b>85 016 478,96</b>	<b>86 852 611,23</b>	<b>+2,2</b>

# Les dépenses de fonctionnement (2/4)



## 1. Charges à caractère général

- Deuxième poste de dépense de la section de fonctionnement d'un montant de **16 506 892,44 €**, ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement courant des services publics. Il comprend les contrats conclus par la ville (électricité, eau...), les frais d'entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, les prestations de service. Leur variation est influencée en partie par l'inflation.
- Ces dépenses sont en légère hausse. La ville essaye d'absorber au maximum la hausse des prix en renégociant par exemple ses contrats.

## 2. Atténuations de produits

- Les dépenses budgétées s'élèvent à **12 018 720 €**.
- Ce chapitre regroupe le fonds national de garantie individuelle des ressources pour un montant de 8 808 714 €. Ce montant est identique au montant 2021.
- Il comprend également le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le montant budgété s'élève à 2 150 000 €.
- Le reste du chapitre est composée des reversements de fiscalité pour 663 000 € et du prélèvement au titre de la loi SRU pour 397 000 €.

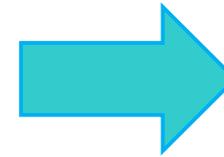
## 3. Autres charges de gestion courante

- Les dépenses budgétées s'élèvent à **6 550 822 €**.
- Ce chapitre regroupe le fonds de compensation des charges transférés pour 2 420 000 €, les indemnités pour 380 500 €, les contributions obligatoires pour 340 000 €, les subventions pour 3 721 822 €.

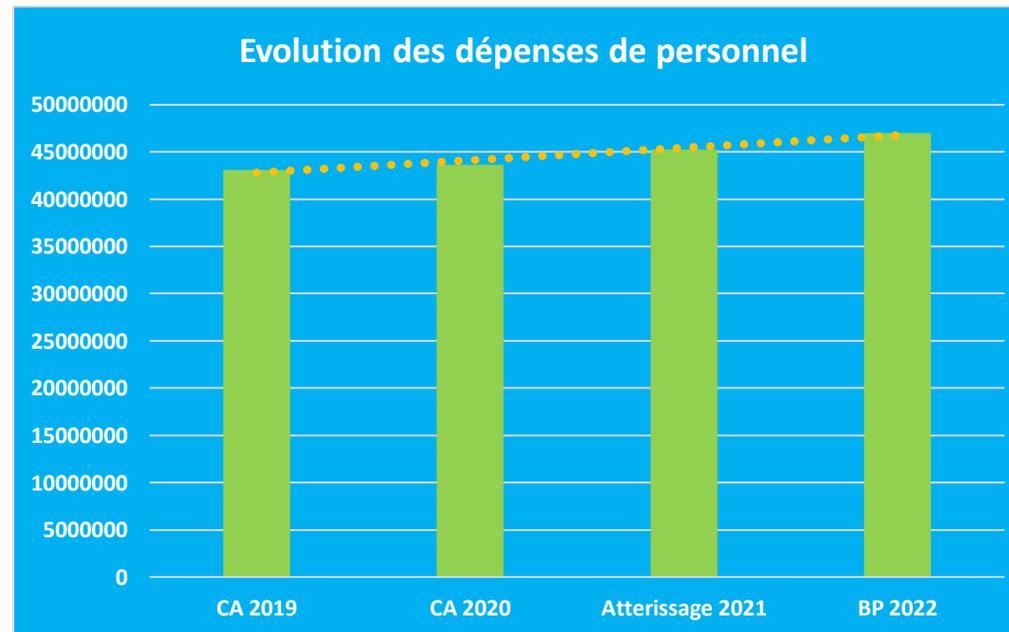
# Les dépenses de fonctionnement (3/4)

## 4. Charges de personnels

- Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de 46 990 000€. Ce chapitre est en augmentation par rapport à 2021 pour plusieurs raisons :



- Revalorisation du SMIC
- Revalorisation de l'indice minimal de traitement
- Revalorisations salariales prévues à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022  
(Conférence sur les perspectives salariales du 6 juillet 2021)
- Ségur de la santé
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- Revalorisation régulière des contractuels
- Effet report en année pleine des recrutements



# Les dépenses de fonctionnement (4/4)

## 5. Charges exceptionnelles

- Les dépenses budgétées s'élèvent à **187 815 €**.
- Elles correspondent aux bourses et prix pour un montant de 113 215 € ainsi qu'aux titres annulés sur exercices antérieurs.

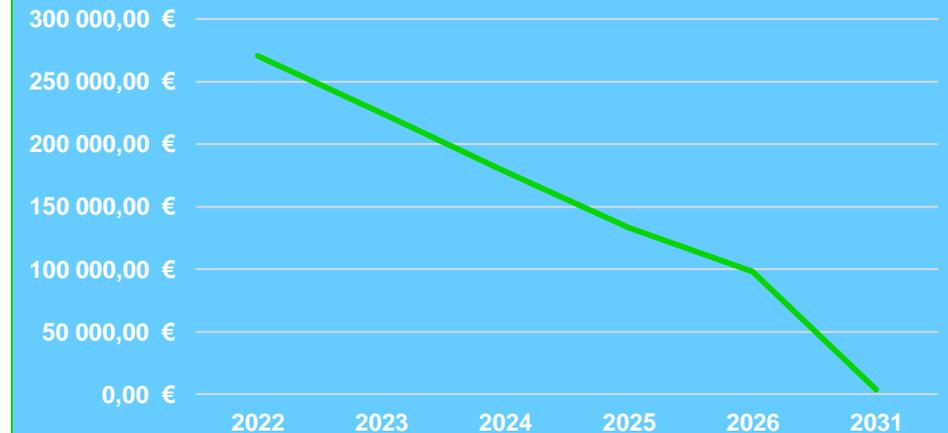
## 6. Charges financières

- Les dépenses estimées s'élèvent à **253 238 €**.
- Elles correspondent au remboursement des intérêts d'emprunts pour un montant de 275 0000 €. A cela s'ajoute les intérêts courus non échus pour – 21 761,61 €.
- Les intérêts de la dette sont en baisse chaque année, les taux étant bas et la ville ne contractant pas de nouveaux emprunts.

## 7. Ordre

- Les dépenses budgétées s'élèvent à **4 345 123,40 €**.
- Elles correspondent au virement à la section d'investissement pour un montant de 2 003 233 € et à la dotation aux amortissements pour 2 341 890,40 €.

Remboursement des intérêts hors nouveaux emprunts



---

02

# Investissement

# Vue d'ensemble - Investissement

Autres : 506 K
Dette en capital : 2 863 K€
Ordre : 194 K€
Programme d'investissement : 22 338 K€

FCTVA, taxe aménagement : 2 200 K€
Ordre : 4 375 K€
Emprunt : 14 296 K€
Cessions : 4 066 K€
Subventions : 934 K€

Dépenses  
d'investissement  
25 900 k€

Recettes  
d'  
investissement  
25 900 k€

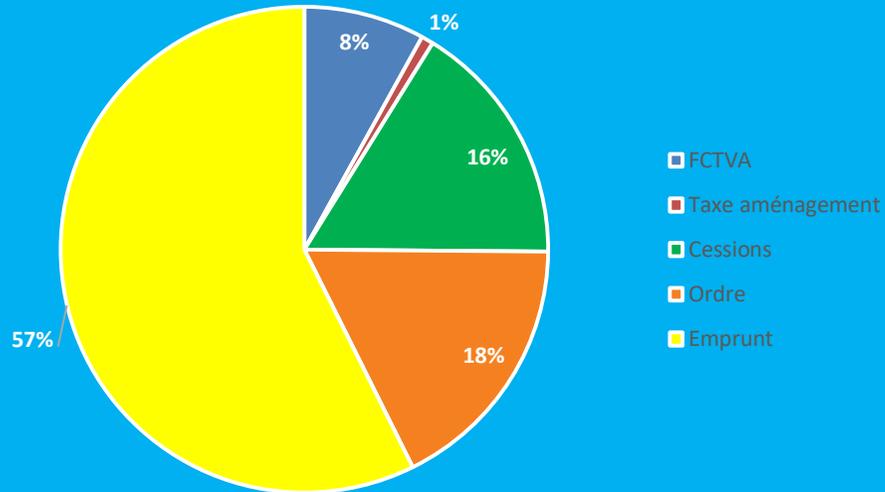
Equilibre de la section  
d'investissement : 25 900 K€

# Les recettes d'investissement (1/3)

Recettes	BP 2021 (€)	BP 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
10222 Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	3 400 000	2 000 000	-41,2
10226 Taxe d'aménagement	100 000	200 000	+100
13 Subventions	200 000	934 405	
16 Emprunts et dettes assimilés	12 620 691,66	14 296 193,26	+13,30
165 Dépôts et cautionnements reçus	18 700	28 700	+53,5
024 Cessions	3 872 000	4 066 000	+5
Ordre	5 266 657	4 375 123,40	-16,9
<b>Total</b>	<b>25 478 048,96</b>	<b>25 900 421,56</b>	<b>+1,7</b>

# Les recettes d'investissement (2/3)

Répartition des recettes



## 1. FCTVA

- Le montant budgété s'élève à **2 000 000 €**.
- Il correspond aux dépenses d'équipement de l'exercice précédent déduction faite d'un volume de dépenses non éligibles pondérées par le taux applicable soit 16,404%.

## 2. Taxe d'aménagement

- Le montant budgété s'élève à **200 000 €**.
- Elle est payée par tout particulier ou professionnel qui entreprend, dans un bâtiment ou sur une propriété, des travaux soumis à une autorisation d'urbanisme.
- Elle est en augmentation par rapport à 2021 afin de se rapprocher des niveaux de réalisé.

## 3. Subventions

- Le montant budgété s'élève à **934 405 €**. Il regroupe des subventions pour l'achat de véhicules propres, le projet « Ginoux Gauthier » et « République Nord ».

# Les recettes d'investissement (3/3)

## 4. Emprunt

- Le montant prévisionnel s'élève à **14 296 193,16 €**. Il permet d'équilibrer la section d'investissement.

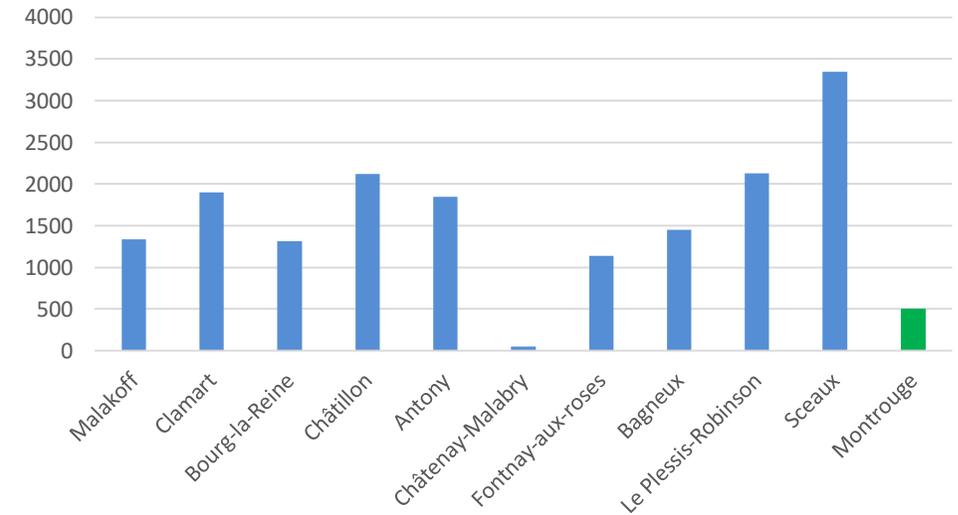
## 5. Cessions

- Le montant budgété s'élève à **4 066 000 €**.
- Il regroupe la cession d'un immeuble au 118 avenue de la République, au 16-18 avenue de la République et au 161 rue Maurice Arnoux.

## 6. Ordre

- Le montant budgété s'élève à **4 375 123,40 €**.
- Il comprend le virement de la section de fonctionnement pour 2 003 233 €, la dotation aux amortissements pour 2 341 890,40 €, les opérations patrimoniales pour 30 000 €.

Encours de dette/habitant 2020

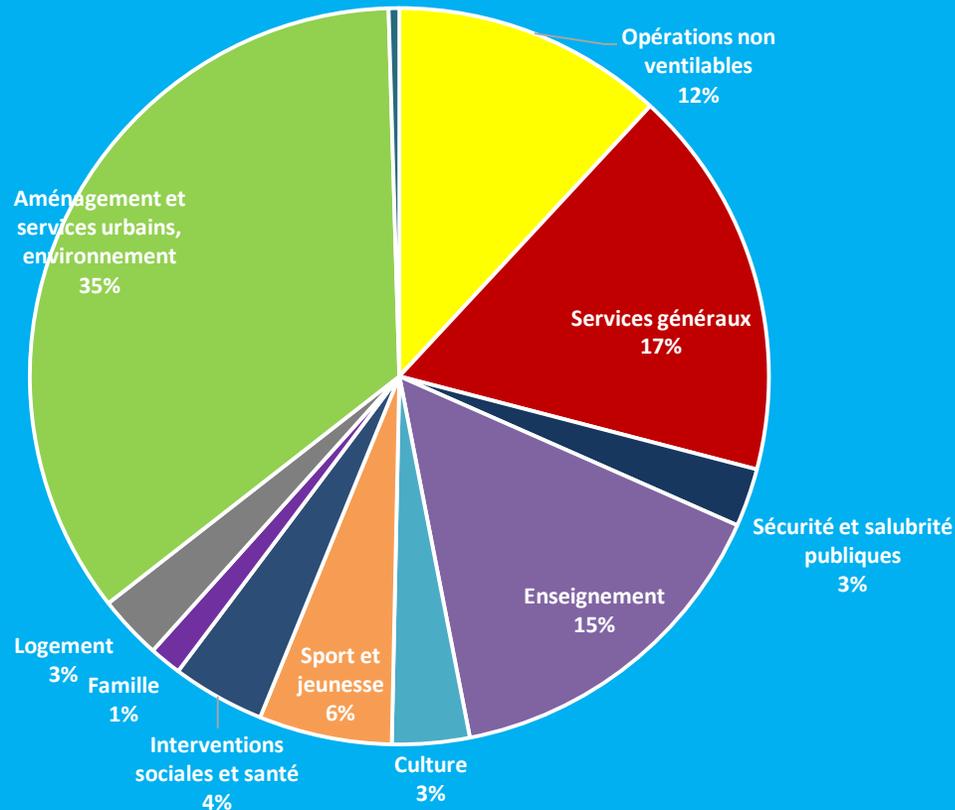


# Les dépenses d'investissement (1/6)

Dépenses	BP 2021 (€)	BP 2022 (€)	Variation 2022/2021 (%)
Dépenses d'équipements	22 358 385	22 338 205	-0,1
16 Emprunts et dettes assimilés	2 843 942	2 862 545,09	+0,7
Ordre	197 203	193 971	-1,64
26 Participations et créances rattachées	0	500 000	
<b>Total</b>	<b>25 478 048,96</b>	<b>25 900 421,56</b>	<b>+1,7</b>

# Les dépenses d'investissement (2/6)

Répartition des dépenses d'investissement



## 1. Emprunts et dettes assimilés

- Le montant s'élève à **2 862 545,09 €**.
- 2 837 045,09 € concernent le remboursement du capital.
- 25 500 € concernent des dépôts et cautionnements reçus concernant des prêts d'instruments au conservatoire ou des locations.

## 2. Participations et créances

- Le montant budgété s'élève à **500 000 €**. Il s'agit de l'achat d'actions pour la constitution de la société publique locale géothermie.

## 3. Ordre

- Le montant budgété s'élève à **193 971,47 €**. Il est composé des quotes-parts de subvention amortissable, de la comptabilisation des travaux en régie, des opérations patrimoniales.

# Les dépenses d'investissement (3/6)

3. Dépenses d'équipement : elles s'élèvent à **22 338 205 €**.

Aménagement des espaces publics et du cadre de vie :

**8 630 300 €**

Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine : 1 984 100 €	Requalification d'espaces publics : 3 787 000 €	Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités : 1 891 500 €	Développement du commerce local : 120 000 €	Foncier et immobilier pour grands projets : 545 200 €	Actions en faveur du logement : 302 500 €
--	--	---	--	--	--



Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public :

**13 407 905 €**

Education : 3 738 150 €	Jeunesse : 408 400 €	Petite enfance : 277 615 €	Santé et social : 1 405 250 €	Sport : 1 013 590 €	Culture : 761 550 €	Sécurité publique : 659 000 €	Equipements techniques : 1 451 350 €	Parc privé de la ville : 590 000 €	Administration générale : 3 103 000 €
----------------------------	-------------------------	-------------------------------	----------------------------------	------------------------	------------------------	----------------------------------	---	---------------------------------------	--



Initiative citoyenne :

**300 000 €**

Budgets participatifs :  
300 000 €

# Les dépenses d'investissement (4/6)

Aménagement des espaces publics et du cadre de vie :

**8 630 300 €**

<p>Aménagement des parcs et espaces verts, végétalisation et agriculture urbaine : <b>1 984 100 €</b></p>	<p>Requalification d'espaces publics : <b>3 787 000 €</b></p>	<p>Travaux de voirie, d'éclairage public, transports et mobilités : <b>1 891 500 €</b></p>	<p>Développement du commerce local : <b>120 000 €</b></p>	<p>Foncier et immobilier pour grands projets : <b>545 200 €</b></p>	<p>Actions en faveur du logement social : <b>302 500 €</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture urbaine</li> <li>- Aménagement du parc Schuman</li> <li>- Entretien des espaces verts</li> <li>- Cimetière</li> <li>- Plan arbres</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rue de la République Nord</li> <li>- Requalification quartier Ginoux/Gautier</li> <li>- Rue Corneille</li> <li>- Rue Maurice Arnoux</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modernisation de l'éclairage public</li> <li>- Travaux et équipements de voirie</li> <li>- Mobilités douces</li> <li>- Modernisation de la signalisation lumineuse tricolore</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de murs commerciaux</li> <li>- Fonds d'embellissement au commerce</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quartier gare Châtillon Montrouge</li> <li>- Péri/Duval</li> <li>- Rue de la Vanne</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surcharges foncières</li> </ul>

# Les dépenses d'investissement (5/6)

Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public : <b>13 407 905 €</b>				
Education : <b>3 738 150 €</b>	Jeunesse : <b>408 400 €</b>	Petite enfance : <b>277 615 €</b>	Santé et social : <b>1 405 250 €</b>	Sport : <b>1 013 590 €</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation des bâtiments scolaires : travaux de réfection globale maternelle Haut-Mesnil, travaux d'amélioration énergétique élémentaire Raymond Queneau ...</li> <li>- Mobilier et équipements des établissements scolaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation des clubs et centres de loisirs : travaux de sécurisation, pour plan canicule ...</li> <li>- Mobilier et équipements pour les clubs et centres de loisirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation des crèches et jardins d'enfants : travaux de sécurisation, pour plan canicule ...</li> <li>- Mobilier et équipements de petite enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité handicapé</li> <li>- Travaux de réaménagement du club Jules Ferry</li> <li>- Travaux d'aménagement intérieur centre municipal de santé</li> <li>- ...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation des bâtiments et équipements sportifs</li> <li>- Réaménagement du stade Maurice Arnoux</li> <li>- Réhabilitation stade Jean Lezer</li> <li>- ...</li> </ul>

# Les dépenses d'investissement (6/6)

Création, rénovation, entretien, et équipements des services au public :

**13 407 905 €**

<p>Culture : <b>761 550 €</b></p>	<p>Sécurité publique : <b>659 000 €</b></p>	<p>Equipements techniques : <b>1 451 350 €</b></p>	<p>Parc privé de la ville : <b>590 000 €</b></p>	<p>Administration générale : <b>3 103 000 €</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation des bâtiments culturels : travaux Beffroi ...</li> <li>- Mobilier et équipements pour la culture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement du dispositif de vidéoprotection</li> <li>- Equipement de la police municipale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation des bâtiments et équipements techniques : travaux réaménagement du garage ...</li> <li>- Parc roulant de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien et rénovation du parc privé de la ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achats transversaux de mobilier et équipements pour les services municipaux</li> <li>- Entretien et rénovation des bâtiments administratifs</li> <li>- Prévention incendie</li> <li>- Schéma directeur numérique</li> <li>- Management de l'énergie</li> <li>- ...</li> </ul>

---

03

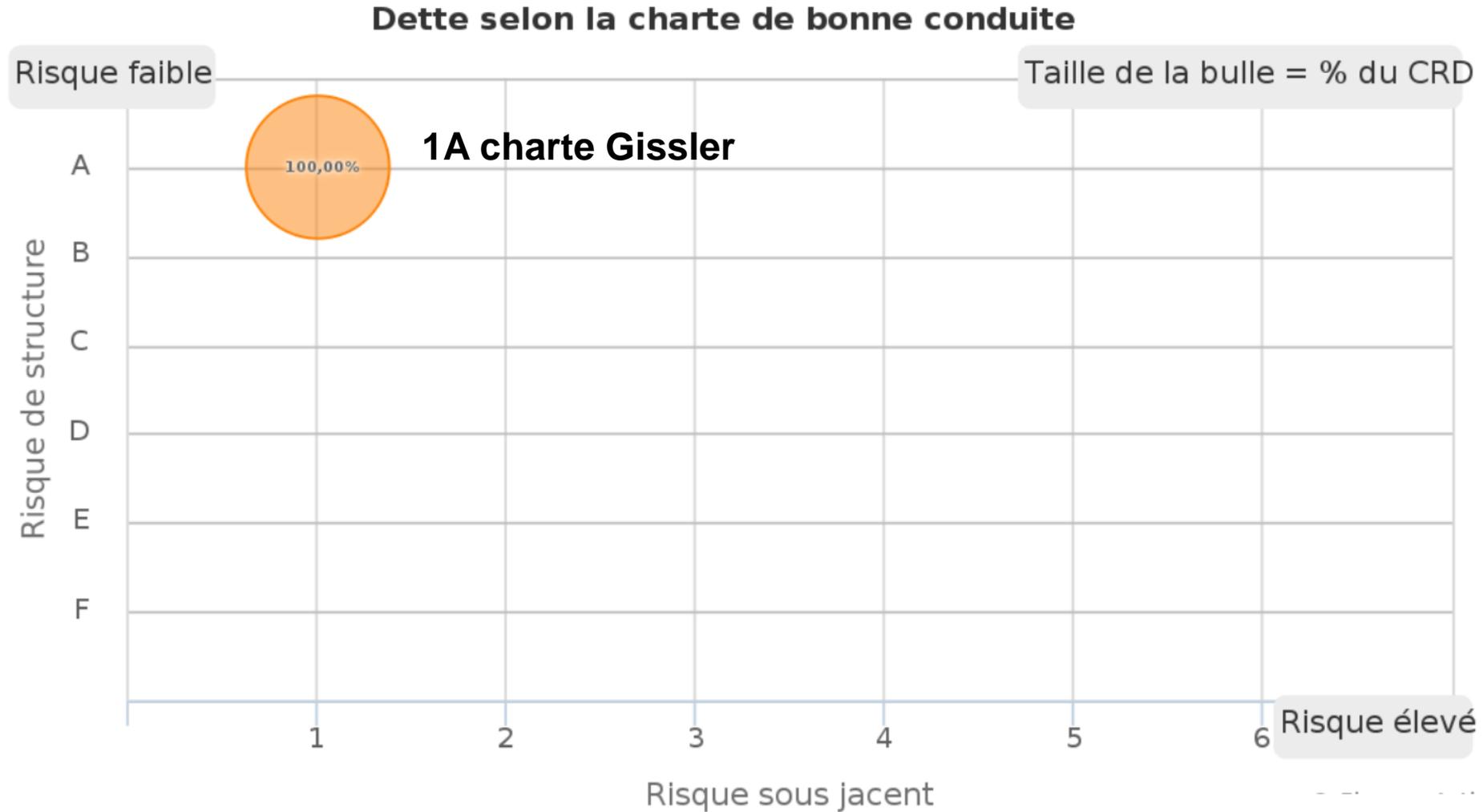
# Structure de la dette

# Structure de la dette (1/2)

	Nombre de lignes	Capital restant dû	Taux moyen
Emprunts	11	16 961 442 €	1,14%
Revolving non consolidés	1	2 000 000 €	0,00%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
<b>Total dette</b>	<b>12</b>	<b>18 961 442 €</b>	<b>1,01%</b>
Revolving - Disponibles		0 €	
<b>Total dette + disponible</b>		<b>18 961 442 €</b>	
Swaps	2	2 730 000 €	2,88%
Options	0	0 €	-
<b>Total dérivés</b>	<b>2</b>	<b>2 730 000 €</b>	<b>2,88%</b>

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	9 086 442 €	49,02%	2,79%
Variable	9 450 000 €	50,98%	0,14%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>18 961 442 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,44%</b>

# Structure de la dette (2/2)



---

04

# Epargnes

# Soldes d'épargne et solvabilité financière (1/2)

## SOLDES D'EPARGNES

Epargne de gestion = *recettes réelles de gestion – dépenses réelles de gestion (hors intérêts de la dette)*

Epargne brute = *recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement*

Il s'agit de la ressource récurrente dont dispose la commune pour rembourser l'annuité en capital de sa dette et autofinancer ses investissements.

Contrairement à l'épargne nette ce ratio n'est pas influencé par le profil d'amortissement de la dette, ce qui le rend insensible aux allongements de dette.

Rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, on obtient le taux d'épargne brute, dont le minimum doit se situer autour de 8% et idéalement couvrir l'annuité de dette.

&

## SOLVABILITE

Analysée via un ratio de capacité de désendettement = *capital de la dette / épargne brute*

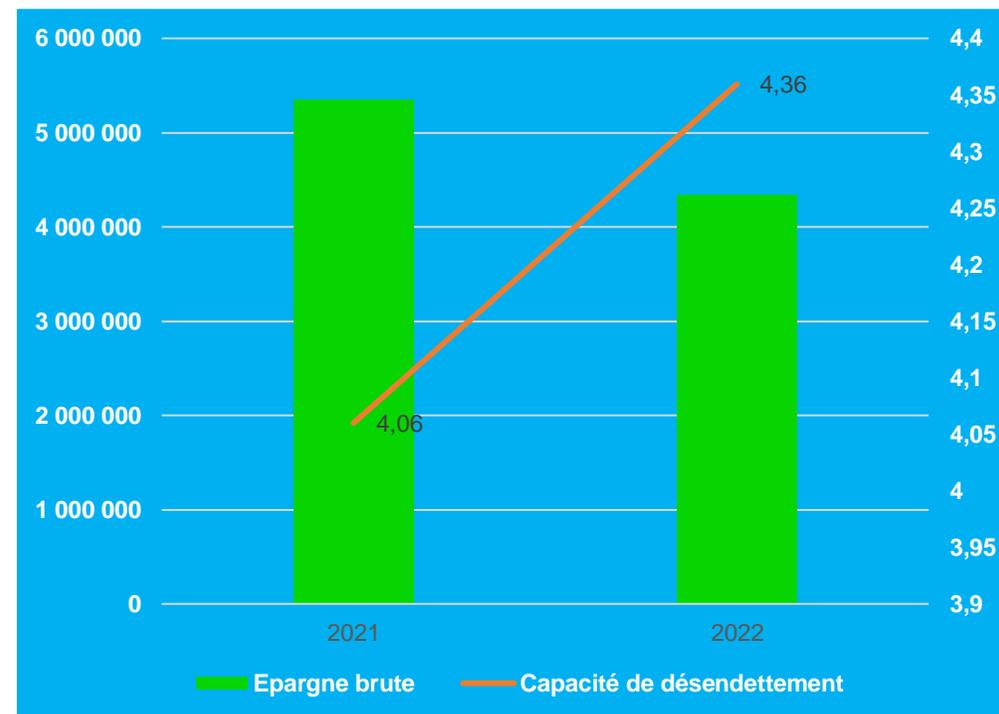
Exprime le temps nécessaire au remboursement complet de la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute disponible

Le seuil critique se situe usuellement entre 12 et 15 ans mais l'on considère que la zone à risque débute dès 10 ans.

Au-delà, la capacité de désendettement de la commune est considérée comme dégradée, caractérisant une possible situation de surendettement.

## Soldes d'épargne et solvabilité financière (2/2)

DETERMINATION DE L'EPARGNE	2021	2022
Recettes de gestion	84 847 276	86 686 640
Dépenses de gestion	79 114 076	82 066 434
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>5 733 200</b>	<b>4 620 206</b>
charges financières	383 730	275 000
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>5 349 470</b>	<b>4 345 206</b>
Remboursement capital	2 825 242	2 837 045
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 524 228</b>	<b>1 508 161</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,06</b>	<b>4,36</b>



La ville présente une excellente solvabilité.

L'épargne brute diminue les dépenses augmentant plus vite que les recettes. Malgré tout la ville conserve une épargne brute suffisante pour rembourser le capital de la dette et autofinancer en partie ses investissements.

Avec une capacité de désendettement de 4,36 ans, la ville se situe bien en dessous du seuil critique caractérisant une situation de surendettement.